

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	53	58
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 04/04/2023		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 17 AVR. 2023		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 17 AVR. 2023		
Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade		

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 12 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, M. Henry-Louis BOURGOIS, M. René QUINZIN, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Héléne DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, MME Carine FREHAUT, M. Joseph CALLIANDRO, M. Frédéric CARRE, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. Stéphane LATOUCHE, M. François ERLEM, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, Mme Chantal DESOBLIN, M. François RONCHIN, Mme Anne BON, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE*, M. Guislain CAMBIER, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEBVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Thierry SOSZYNSKI, M. Daniel DAZIN, M. Elio PELINI, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Georges BROXER, Mme Sabine KOLASA, M. Dominique QUINZIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Chantal JACMAIN,

Etaient excusé(e)s ayant donné procuration : M. Alain GERARD, M. Luc BERTAUX, Mme Catherine HENNEBERT, Mme Françoise DUPUITS, Mme Roxane GHYS,

Etaient excusé(e)s : Mme Francine CAUCHETEUX, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, M. Gautier MEAUSOONE, Mme Alexandra LERCH, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Freddy DOLPHIN, M. Frédéric ROMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, Mme Catherine MOREL,

* M. Jean-Pierre MAZINGUE n’a pas pris part au vote de la délibération 14-2023.

20-2023 : OBJET : Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment en ses articles L.411-6, L.415-2 et L.522-27,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du ...,

Considérant qu'il appartient aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois,

Considérant que ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade peut varier entre 0 et 100%,

Considérant que les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale,

En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

➤ de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois ;

➤ de reconduire ces dispositions tacitement chaque année sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial;

➤ d'autoriser le Président ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
53		

Décide :

➤ de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois ;

➤ de reconduire ces dispositions tacitement chaque année sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial;

➤ d'autoriser le Président ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré le 12 avril 2023

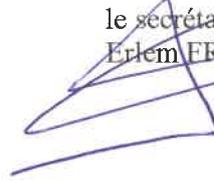
Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **17 AVR. 2023**
- De la publication le : **17 AVR. 2023**

Le président
Guislain CAMBIER



le secrétaire
Erlém FRANCOIS



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Erlém FRANCOIS', written over the printed name.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230412-20_2023DEL-DE